

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AC107

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Corneloup, M. Quentin, M. Jean-Claude Bouchet,  
M. Reda, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Meunier et Mme Trastour-Isnart

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Un décret d'application doit préciser les conditions de refus d'inscription des doctorants concernés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'éviter que la non réinscription, quand elle n'est pas du fait du doctorant, amène à un licenciement sans aucune indemnité.